

Entraîneur adjoint Équipes nationales



Entraîneur adjoint – Équipes nationales

Les entraîneurs adjoints nationaux de la Fédération canadienne de dix quilles (FCDQ) encadrent les athlètes de l'équipe canadienne et contribuent à la réalisation des objectifs de haute performance de la FCDQ.

Les entraîneurs adjoints aident l'entraîneur en chef à gérer l'équipe qui leur est assignée et ses athlètes, et favorisent la collaboration entre l'entraîneur en chef, les autres entraîneurs adjoints et les entraîneurs associés.

+ Fonctions essentielles du poste

- Coordonner avec l'entraîneur en chef afin de maintenir une communication régulière avec l'équipe, les athlètes et les entraîneurs associés qui vous sont assignés.
- Assurer un encadrement continu tout au long de l'année de compétition et lors des événements, conformément au plan d'entraînement annuel (c.-à-d. les comptes rendus après les compétitions, les vérifications mensuelles, etc.).
- Assister aux réunions d'équipe animées par l'entraîneur en chef et aider à leur organisation et/ou à leur déroulement.
- Contribuer à la réalisation des objectifs des athlètes et de l'équipe dans le respect des politiques du comité de haute performance et des directives de Sport Canada.
- Suivre les formations et obtenir les certifications requises par Sport Canada et la FCDQ.

+ Formation et expérience

- Le statut « Développement de la compétition dans l'entraînement » du PNCE est requis. Le statut « Entraîné » du PNCE est préférable.
 - Les entraîneurs doivent obtenir le statut d'entraîneur qualifié au cours du mandat de deux ans, conformément au plan de développement établi par l'entraîneur en chef et le comité de la haute performance.
- Au moins cinq (5) ans d'expérience auprès d'athlètes de haut niveau dans votre province, tant chez les adultes que chez les jeunes.
- Une expérience au sein de l'équipe canadienne en tant qu'athlète est préférable, mais n'est pas obligatoire.
- Maîtrise des logiciels bureautiques et des applications telles que Zoom, Word, etc.
- Une expérience dans une boutique spécialisée est préférable.

- Une expérience dans l'entraînement d'autres sports est un atout.
- La maîtrise du français est un atout.

+ Rémunération et avantages sociaux

- Il s'agit d'un poste bénévole.
- Si on vous demande d'accompagner les équipes lors d'un événement ou d'un camp d'entraînement :
 - La FCDQ prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement
 - Une indemnité journalière sera versée si le budget le permet
- Les entraîneurs reçoivent un uniforme (chemises et veste).

+ Conditions de travail

Conditions de travail	Détails
Nombre d'heures	Jusqu'à dix (10) heures par mois et jusqu'à 14 jours de déplacement par an pour un événement ou un camp d'entraînement.
Planification	<p>Les réunions avec les athlètes se déroulent via Zoom et sont programmées à la convenance de l'entraîneur et de l'athlète. L'entraînement en personne n'est pas obligatoire, mais recommandé pour les athlètes de votre région.</p> <p>Les réunions d'équipe ont généralement lieu le dimanche soir. Elles sont enregistrées et peuvent être visionnées ultérieurement en cas d'absence.</p>
Environnement	À l'exception des déplacements pour des événements ou des séances d'entraînement occasionnelles en personne, ce poste est entièrement à distance.
Conditions de voyage requises	Vous pourriez être amené à participer à des événements nécessitant jusqu'à environ 14 jours de déplacement par an au maximum, la priorité étant donnée aux événements de niveau Zone.

+ Politiques et ententes

- Les entraîneurs devront signer leur contrat d'entraîneur qui précise les détails du poste.
- Sport Canada exige que tous les entraîneurs de l'équipe nationale suivent une formation (en ligne) conformément à ses politiques et aux réglementations gouvernementales. Le comité de haute performance tiendra les entraîneurs informés de leurs obligations et des dates limites.
- Les entraîneurs devront également signer la politique de la FCDQ relative aux réseaux sociaux, qui définit les normes de comportement en ligne.

+ Évaluation et révision

Les entraîneurs seront évalués par les athlètes après les épreuves auxquelles ils participent. Ces commentaires seront ensuite transmis par l'entraîneur en chef.

L'entraîneur en chef et le comité de haute performance procéderont à une évaluation annuelle et fourniront leurs commentaires.